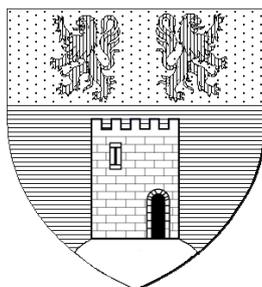


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET 2014

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert et MAGNUS Philippe.

Absents : M. BERNARD Daniel avait donné pouvoir à M. DE CARLO, M. SEGUIN Jean-Jacques avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Le Maire ouvre la séance à 21 h en rappelant que la date traditionnelle a été reportée en raison des vacances. Il n'y aura pas de réunion au mois d'août sauf cas de force majeure.

La réunion du Conseil a été précédée d'une réunion consacrée au marché des producteurs conduite par Céline TRUCHET, Régisseuse, Vivianne MIONE son Adjointe, plusieurs exposants et des représentants de la Commune dont le Maire. Le travail de la Régisseuse et de son adjointe a été reconnu et salué. Le déplacement du marché sur la place de la Mairie a été confirmé et les raisons de ce choix ont été une nouvelle fois expliquées. Des parasols chauffants seront achetés pour équiper le barnum lors des marchés exceptionnels hivernaux, l'emplacement

Établi le : 12/09/2014

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

des panneaux aux entrées du village est déterminé, une charte sera rédigée pour préciser les droits et les obligations.

Le marché de Toussaint a été préparé ainsi que celui de Noël avec la soupe d'épeautre et le conteur. Pour une plus grande efficacité encore les tâches de chacun des intervenants ont été précisées.

Le Maire rappelle que la réunion du Conseil revêtira une forme particulière du fait de l'absence de Comité des Fêtes et de la nécessité pour le Conseil d'organiser la fête votive 2014.

Ainsi la réunion se déroulera en deux parties. Dans un premier temps les conseillers et les personnes qui ont bien voulu participer aux travaux réfléchiront à la meilleure organisation de la fête. Ensuite, le Conseil reprendra ses travaux traditionnels.

PREMIÈRE PARTIE : PRÉPARATION COLLECTIVE DE LA FÊTE VOTIVE DU 15 AOÛT 2014

Le Maire remercie les participants pour leur présence. Il rappelle la volonté de la Commune de ne pas interférer dans les affaires du Comité des Fêtes. En la matière, les relations doivent reposer sur l'indépendance et l'aide réciproque. L'idéal est qu'il existe un Comité dynamique.

En raison de la mise en sommeil du Comité des fêtes il appartient à la Commune, et plus particulièrement à Michèle AMIC dont c'est la délégation, de gérer le dossier.

Il ressort des contacts entre Michèle AMIC et Sophie MEYER que le Comité se trouve actuellement en sommeil et que compte-tenu des procédures (notification à la Préfecture, changement de titulaire du compte bancaire) il est préférable de ne le dissoudre qu'à l'issue de la fête.

L'organisation fédèrera donc l'ancien comité, la municipalité et toutes les personnes qui voudront bien apporter leur aide.

Certaines formalités ont été réalisées par anticipation : réservation de l'estrade et des barrières, demande de mise en service du compteur pour la Place de l'église auprès d'EDF, réservation du disc-jockey, confirmations données à certains forains, recrutement d'un pizzaiolo, formalités pour le vide grenier, réservation d'un astronome pour une soirée d'observation des étoiles financée par la Communauté de Communes, stands des associations le 15 août, exposition de peinture de Cléo LEROMAIN dans la salle du Conseil Municipal, animation cycliste organisée par l'association LachauVélo le dimanche 17.

La Soirée mousse sera maintenue.

Le Maire indique qu'il n'a pas donné suite à une sollicitation pour un feu d'artifice. Une autorisation a été donnée afin d'installer un comptoir devant le garage de l'exploitante du bistrot communal pour des raisons de stockage et de sécurité des boissons pendant les festivités.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Pour le vide grenier l'implantation des stands et le stationnement seront organisés de manière à ne pas bloquer l'entrée du village.

D'autres points doivent être réglés dont l'attribution des responsabilités. Michèle assurera la coordination générale. Robert PINEL, excusé, a proposé dans un mail son aide en qualité de trésorier.

L'affiche sera réalisée et tirée par le Maire. L'ensemble des conseillers seront affectés à des activités.

Compte-tenu des circonstances, un repas convivial ne clôturera pas les festivités. La quête sera maintenue et organisée par quartiers par les conseillers et la régisseuse.

A l'issue de cette rencontre, le programme détaillé jour par jour de toutes les activités proposées est validé ainsi que la répartition des tâches.

DEUXIÈME PARTIE : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le 5 juillet, la commune représentée par le Maire et la deuxième Adjointe ainsi que le Président du Luminaire entourés de nombreux bénévoles ont reçu le Président de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme pour la remise d'un chèque de 2 000 € destiné à la restauration de la Tour du Riable.

Concernant le portage des repas, la Communauté de Communes des Hautes Baronnies a porté la participation des communes de 0.90 € à 1 € par repas.

L'Association des Maires de France a adopté une motion sur les baisses des dotations de l'État aux collectivités locales.

La Dotation Départementale de Solidarité a été notifiée à hauteur de 6 638 €.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Diverses difficultés affectent le bon fonctionnement de la Caserne des pompiers de Séderon : problèmes de matériel, de casernement, de formation. Une première réunion avec les maires s'est déroulée le 4 juillet pour préparer la visite du Lieutenant-colonel et du Président du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours le 21 juillet. Un cahier des revendications a été rédigé comportant pour chaque constat des propositions. La Commune sera représentée le 21 à 18 H 00 par Monique AUDIBERT-GIBIER.

Un moment sera trouvé pour célébrer le départ de Marc MICHEL qui a rendu de grands services.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les difficultés pour la délivrance de deux permis de construire (GERMAIN et LAMBERT) ont nécessité la visite du Sous-préfet complétée par de nombreux contacts avec la Préfecture et la DDT pour trouver des solutions. Elles semblent se dessiner.

Un soutien au projet GERMAIN pourrait permettre de débloquer la situation (délibération n°2014-28).

La notification à la SAFER de la vente par les BOREL/RIGAT a été effectuée dans les formes.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JUIN 2014

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Tournée cantonale : Sylvie LAMBERT et Sophie AUDIBERT ont représenté la Commune. Le montant des demandes des communes pour 2015 excède l'enveloppe. Le potentiel financier élargi de la commune est de 0.76. Le libellé de l'opération du hangar financé en 2014 devra être revu avec Paul ARNOUX et Jean-Luc GAUCHER.

Communauté de Communes : Rien de particulier à signaler.
Les incidences de la réforme des collectivités territoriales vont être travaillées.

Bâtiments communaux :

Au niveau de l'ancienne Poste, les travaux sont achevés. Certains ont été réalisés par Mathieu COURNEDE. Certaines fournitures dont il a fait l'avance lui seront remboursées (délibération n°2014-29).

Le loyer pour le logement rénové est fixé à 200 €. Il tient compte de l'amortissement des frais engagés (délibération n°2014-30).

En ce qui concerne le logement de l'école, les notifications aux entreprises retenues ont été effectuées. Un devis pour l'isolation extérieure proposé par l'entreprise Façade de la Méouge est adopté pour un montant de 19 575 € HT. Mathieu COURNEDE ne prend pas part au vote (délibération n°2014-31).

Pour ce qui est de la chapelle de l'église, une visite à eu lieu avec Martine MOULLET pour faire le point sur les travaux à réaliser. Mathieu COURNEDE vérifiera la

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

faisabilité technique des choses. Une demande d'aide sera formulée auprès du diocèse pour le chauffage.

Luminaire : En partenariat avec le Luminaire, la Commune demandera à figurer parmi celles qui accueilleront l'exposition itinérante des objets de fouilles. En effet, de très nombreux objets ont été trouvés sur Lachau au cours des campagnes de fouille.

Voirie :

La réunion publique sera organisée au retour de Daniel BERNARD.

Une demande a été adressée par Bernard LAMBERT en vue de régulariser le chemin sous la Tour. Un accord de principe est donné sur la base des autorisations précédentes accordées à Henri AMIC et plus récemment à Élisabeth DONTAINE. Les frais consécutifs à l'opération restent à la charge exclusive du demandeur. Sylvie LAMBERT ne prend pas part au vote (délibération n°2014-32)

Columbarium : des devis complémentaires ont été reçus ainsi que de premières demandes de réservation.

Réservoir : Le bassin de décantation a été entièrement nettoyé.

3 – QUESTIONS DIVERSES

La tondeuse est en bout de course. Une nouvelle sera commandée (délibération n°2014-33).

Sophie AUDIBERT sollicite l'augmentation de ses heures de travail. Elle demande que le contrat qu'elle effectue pour le secrétariat de mairie soit porté de 16 heures à 20 heures hebdomadaires. Monique AUDIBERT-GIBIER ne prend pas part au vote. Le Conseil donne son accord (délibération n°2014-34). Le Centre de Gestion sera contacté pour régler les aspects administratifs de la décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 25.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet